

# Arrestations en série après un contrôle de livreurs de repas



Lors d'une opération de contrôle de livreurs de repas, en 2020 à Annecy. Archives photo Le DL/Vincent Bouvet Gerbettaz

**Une dizaine de jeunes étrangers en situation irrégulière ont été arrêtés par la police à Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne lors d'une opération départementale de contrôle de livreurs de repas travaillant comme prestataires de services pour le compte des grandes plateformes de livraison.**

Une dizaine de jeunes gens de nationalité étrangère en situation irrégulière sur le territoire français ont été arrêtés par la police en Isère au cours de la soirée de mercredi à l'issue d'une opération de contrôle des livreurs de repas à domicile menée dans plusieurs villes sous l'autorité du préfet et des procureurs concernés. À Voiron et Grenoble, situés sur le ressort du tribunal judiciaire de Grenoble, une trentaine de personnes ont été contrôlées, « dont 80 % se trouvaient en situation irrégulière », a précisé au *Dauphiné Libéré* Éric Vaillant, procureur de la Répu-

blique de Grenoble. Parmi elles, sept jeunes gens faisant l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) ont été arrêtés dans l'attente d'une éventuelle reconduite aux frontières. Cinq d'entre eux sont de nationalité guinéenne, le sixième est un ressortissant du Burkina Fasso et le septième est Marocain. À Vienne, deux jeunes gens de nationalité algérienne et tunisienne ont été interpellés, ainsi qu'un Algérien à Bourgoin-Jallieu.

Selon une source policière, l'opération avait également pour but de procéder à la recherche d'éventuels produits stupéfiants, mais il semble qu'aucun contrôle n'ait été positif sur ce point.

## Sous-location des licences

Les personnes en situation irrégulière ne pouvant évidemment être titulaires d'une licence à leur nom, cette opération a

permis de constater que le système illégal selon lequel ces jeunes étrangers reversent une partie du produit des prestations au véritable titulaire de la licence délivrée par les grandes compagnies de livraison à domicile était plus que jamais d'actualité. Une exploitation du travail et de la précarité d'autrui dont le procureur de la République de Grenoble a indiqué qu'elles feront l'objet d'investigations judiciaires.

On sait depuis des années que la sous-location de licences est devenue un business généralisé dans le milieu de la livraison de repas à domicile. Les demandeurs d'asile venus de pays africains et se trouvant dans des situations très précaires en France, notamment pendant le traitement de leur dossier, sont les principaux pourvoyeurs de ce marché parallèle devenu pour les véritables titulaires de licence une source non négligeable de revenus tirés du travail des plus fragiles.

● D.M.

## Éric Piolle dénonce l'opération, le procureur lui répond...

Dans un post sur son compte X (ex-Twitter), le maire de Grenoble, Éric Piolle, a qualifié jeudi soir "d'indignité" l'opération de police et l'arrestation de plusieurs livreurs de repas en situation irrégulière mercredi soir à Grenoble et dans d'autres villes iséroises.

S'adressant au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, il poursuit : "Ces personnes

seraient donc suffisamment "régulières" pour attendre dans le froid de vous livrer vos repas, mais pas pour vivre dignement avec nous ? Aux côtés de la CGT Isère, nous défendons ces travailleurs de l'ombre et appelons à être solidaires et présents lors d'une conférence de presse demain [vendredi] à 11 heures à la Bourse du travail de Grenoble."

Dans la soirée, le procureur de la République de Grenoble, Éric Vaillant, a répondu à Éric Piolle, également sur son compte X : "Ces contrôles ont été opérés à ma demande. Ils ont aussi permis de constater que les livreurs en situation irrégulière étaient gravement exploités par ceux qui leur sous-louaient leur licence. Des enquêtes sont engagées", a-t-il indiqué.